Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260321-20260321CM03-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 18 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous les présidences successives de Monsieur Gilles MOUNIER, et de Madame Catherine JEZEQUEL.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Sébastien LE JEAN, Catherine JEZEQUEL.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Jean-Charles POINTCHEVAL a donné pouvoir à Arnaud GUENA,
Geneviève DROGOU a donné pouvoir à Dominique COLIN,
Serge ODEYE a donné pouvoir à Virginie LE RAY,
Xavier GULCZINSKI a donné pouvoir à Armelle JAOUEN.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT avec 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 voix pour Armelle JAOUEN du groupe « Vivre Saint Renan ».

***

DELIBERATION N° CM-20260321- CM-03 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Absent(e)s représenté(e)s : 04
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260321-20260321CM03-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

En vertu de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Celle-ci se déroule au scrutin secret. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En application de l'article L. 2121-15 de ce même code, les fonctions de secrétaire sont remplies par un ou plusieurs conseillers. Ces fonctions ont été assurées par Monsieur Denis BRIANT désigné à la majorité des membres du Conseil municipal.

Deux assesseurs ont également été désignés, Messieurs Amaury BEYER et Pierrick LE BRIS.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de lui faire part oralement de la liste ou des listes des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire :

- La liste Saint Renan Toujours conduite par Madame Suzanne NOLL
- Pas de proposition d'une autre liste

Chaque conseiller municipal a remis dans une enveloppe fermée son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Il est procédé au dépouillement de ce vote.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-8,
Vu les résultats des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026,
Vu la délibération du Conseil municipal N°CM-01-20260321 du 21 mars 2026 portant élection du Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal N°CM-02-20260321 du 21 mars 2026 portant fixation du nombre des adjoints au Maire,
Vu la liste présentée par Suzanne NOLL au nom de Saint Renan Toujours,
Vu les résultats obtenus après avoir procédé à l'élection au scrutin secret puis au dépouillement par le secrétaire de séance et les deux assesseurs et qui sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Nombre de suffrage exprimés :	27
Majorité absolue :	14
Saint Renan Toujours	**23**
Vivre Saint Renan	**4**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260321-20260321CM03-DE

- **de proclamer** élus adjoints au Maire de la commune de Saint Renan Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ci-dessous :

Fonction	Prénom NOM
Premier adjoint	Suzanne NOLL
Deuxième adjoint	Jean-Louis COLLOC
Troisième adjoint	Fabienne DUSSORT
Quatrième adjoint	Denis BRIANT
Cinquième adjoint	Emmanuelle PETISCA
Sixième adjoint	Albert LE CORRE
Septième adjoint	Dominique COLIN
Huitième adjoint	Patrice HELARY

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire